

1935

100

600

100

198

83

339

83

100

120

101

HE 200

題

盤

周 階

R 10

图 图

EE 10

100

100 101

DELIBERATION

N°91/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE – COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 28

Votants :19+8 POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX,

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Monsieur Claude AURIAS , Maire, présente aux membres de l'assemblée des propositions de modifications budgétaires sur le budget principal, en dépenses et recettes d'investissement ayant pour objet, entre-autres :

- L'inscription en recette d'investissement d'une subvention visant à permettre l'acquisition d'équipements numériques, les services et ressources numériques associées et à procéder à leur installation dans les écoles Jean-Jacques Rousseau et Jules Ferry + 41 256 € au 1311 – Etat et Etablissements nationaux;
- l'inscription en dépenses d'investissement d'une partie des dépenses correspondantes non initialement prévues au budget + 19 444 € au 2183 - matériel de Bureau et matériel informatique et + 922 € licences au 2051 – concessions et droits similaires;
- l'inscription en dépenses d'investissement de + 20 890 € au 2313 Construction.

Les propositions modificatives sont les suivantes :

	Dépen	Dépenses (1)		es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1311-01 : Etat et établissements nationaux	0.00€	0.00€	0.00€	41 256.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	41 256.00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	922.00€	0.00€	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00€	922.00€	0.00€	0.00€
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00€	19 444.00 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00€	19 444.00 €	0.00€	0.00€
D-2313-810 : Constructions	0.00€	20 890.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00€	20 890.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	41 256.00 €	0.00€	41 256.00 €
Total Général		41 256.00 €		41 256.00 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces modifications budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE d'approuver les modifications budgétaires du budget principal définies dans le tableau ci-dessus.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
7	Numéro de l'acte :	DEL_2022_91
	Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
	Objet:	FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE
		COMPTABILITE DECISION MODIFICATIVE N 2
		BUDGET PRINCIPAL
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
	Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL 2022 91-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		A State of the second second
026-212601660-20220718-DEL_2022_91-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :	The same of the same of	The third is the special and the
delib 91.pdf	application/pdf	552935
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_91-DE-1-1_1.p	application/pdf	552935
df	**************************************	

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2022 à 14h11min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 14h11min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2022 à 14h11min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 14h11min21s	Reçu par le MI le 2022-07-19



100 100 100

103

捌

100

100

100

138

颐

BB

國

回回

500

200

153

165

FII 188

图 图

DELIBERATION

N°92/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

<u>Objet</u>: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE – SPL OSER – RAPPORT DES MANDATAIRES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LES SPL POUR L'EXERCICE 2021

Nombre de conseillers en exercice: 28

Votants :20+7 POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX,

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Vu la délibération n°62/2021 en date du 26 avril 2021 relative à la participation de la ville de Loriol sur Drôme au capital de la société publique locale de l'opérateur de services énergétiques régional (SPL OSER),

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre de la SPL d'efficacité énergétique – SPL OSER – depuis 2021,

Les Société Publiques Locales, au nombre de 420 environ sur le plan national, contribuent à la réalisation de différentes politiques locales, avec un champ d'intervention très large.

La SPL d'efficacité énergétique – SPL OSER - a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique.

L'année 2021 a vu l'entrée de neuf nouveaux actionnaires au sein de la SPL OSER : Loriol sur Drôme, Lyon, Thoiry, Le Bourget du Lac, Charbonnières-Les Bains, Saint-Pierre de Chartreuse, Villeurbanne, Voiron et Métropole de Lyon,

Sur le plan de l'activité de la société,

- L'activité a été très dense pour les études amont dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux. La SPL a signé 16 marchés avec ses actionnaires pour ce type d'études qui préparent le lancement des opérations.
- L'activité opérationnelle se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage avec des marchés signés dans les années précédentes et le lancement d'un nombre important de nouveaux mandats en 2021 : sept mandats pour les Villes de Grigny, Albertville, Bourg en Bresse, Lyon, Eybens Le Bourget du Lac et un mandat pour la métropole de Lyon portant sur un collège. Plusieurs mandats portent sur la rénovation énergétique de plusieurs établissements publics (2 groupes scolaires à Bourg en Bresse, 3 groupes scolaires dont un comportant une crèche et des bureaux à Lyon, 2 écoles et une salle polyvalente à Eybens, mandats qui permettent ainsi de massifier la rénovation énergétique).
- L'avancement opérationnel est en développement significatif sur les phases de contractualisation des marchés globaux de performance et la conception réalisation :
 - Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021;
 - Pour la Phase Conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager :
 - La réception des travaux sur trois établissements, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisé en B.E.A) et la réception de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen, équipement qui accueille notamment les spectacles de la saison culturelle à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.
 - Une trentaine de sites en phase exploitation maintenance sur lesquels dans la grande majorité des cas la performance énergétique attendue a été atteinte ou dépassée.

L'exercice 2021 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaires de 2.064.923 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,
- Un montant d'honoraires perçus de 990 863 euros.
- Une perte de 82.179 euros.

L'article 1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des SPL, SPLA et SEMOP.

Les rapports de gestion de ces sociétés détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2021 sont joints en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE des rapports de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE pour l'exercice 2021, joint en annexe de la présente délibération,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

HIS

68

Reçu en préfecture le : 1 9 JUL, 2022

Publié et notifié le 1 g | | | 2022 Par délégation le Directeur Général des Services,





Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
2.7	Numéro de l'acte :	DEL_2022_92
	Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
	Objet:	FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE SPL
		OSER RAPPORT DES MANDATAIRES
		REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES
		LOCALES DANS LES SPL POUR LEXERCICE
		2021
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des
		communes
	Identifiant unique:	026-212601660-20220718-DEL_2022_92-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220718-DEL_2022_92-DE-1-1_0.xml	text/xml	959
Nom original :	7.0	
deli 92.pdf	application/pdf	344305
Nom métier :		Bearing of the second
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_92-DE-1-1_1.p	application/pdf	344305
df		

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2022 à 14h08min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 14h08min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2022 à 14h08min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 14h13min51s	Reçu par le MI le 2022-07-19



025

圆

100

100

155

ESS.

257

200

503

1981

123

醞

周

120

650

磁

100

103

<u>DELIBERATION</u>

N°93/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet 2022

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

 $\underline{\mathsf{Objet}}$: RESSOURCES HUMAINES - CCAS - MISE A DISPOSITION SERVICES SOCIAUX

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 20+7 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX,

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicables aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment l'article R 123-23

Vu la délibération n° 28/2022 en date du 28 février 2022 portant sur le même objet,

Monsieur Claude AURIAS, Maire, rappelle que ladite délibération prévoyait une mise à disposition au profit du CCAS de Loriol d'un agent de la commune, Attaché territorial (catégorie A), jusqu'au 31 juillet 2022 inclus.

Toutefois compte tenu de la nécessité de renforcer l'organisation des services sociaux du CCAS, cette mise à disposition pourrait être faite jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur Claude AURIAS, Maire, propose donc à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS de Loriol une convention de mise à disposition de cet agent pour 5 mois supplémentaires.

Cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret n° 2008-580 susvisé les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Après avoir entendu cet exposé, le conseil d'administration :

- -APPROUVE la proposition présentée ;
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel, pour l'agent concerné, avec le CCAS de la commune de Loriol sur Drôme et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.
- -DÉCIDE que cette mise à disposition se fera à titre onéreux, calculée au regard de la quotité de la mise à disposition dont il s'agit, à savoir 7 heures hebdomadaires (20%), à compter du 01/08/2022 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.
- -NOTE que les dispositions de la convention se rapportant à la présente restent inchangées à l'exception donc de la durée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 1 9 JUIL, 2022 Publié et notifié le : [g] []]]] Par délégation le Directeur General des Services,



Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
1	Numéro de l'acte :	DEL_2022_93
	Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
	Objet:	RESSOURCES HUMAINES CCAS MISE A
		DISPOSITION SERVICES SOCIAUX
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
	Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL_2022_93-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :	THE STATE OF STATE OF STATE OF	的复数形式 医二甲基苯基甲基
026-212601660-20220718-DEL_2022_93-DE-1-1_0.xml	text/xml	884
Nom original :		
delib 93.pdf	application/pdf	466694
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_93-DE-1-1_1.p	application/pdf	466694
df		

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2022 à 14h05min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 14h05min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2022 à 14h05min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 14h05min26s	Reçu par le MI le 2022-07-19



189

100

画 図

100

ES 535

BI 101

掤

100

E31

ER

[5]

BB

193 193

90

100

100

100

100

ES ES

日

100

腮

33 33

DELIBERATION N°94/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES - AUGMENTATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 20+7 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX,

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Monsieur Claude AURIAS, Maire, présente aux membres de l'assemblée une proposition d'augmentation de temps de travail pour deux postes.

Par suite, il est proposé à l'assemblée :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35h00) et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (34h30) à compter du 1^{er} août 2022,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00) et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (34h30) à compter du 1^{er} août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE DECLARE FAVORABLE à la proposition présentée par l'élu référent,
- NOTE que le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens.
- AUTORISE Monsieur le Marie à procéder aux nominations correspondantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le p

Publié et notifié le : Par delegation le Directeur Général des Services,







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
	Numéro de l'acte :	DEL_2022_94
	Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
	Objet:	RESSOURCES HUMAINES AUGMENTATIONS
1		DU TEMPS DE TRAVAIL
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
	Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL_2022_94-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220718-DEL_2022_94-DE-1-1_0.xml	text/xml	878
Nom original :		remarks a solution of section
delib 94.pdf	application/pdf	369127
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_94-DE-1-1_1.p	application/pdf	369127
df		

Etat	Date	Message	
Posté	19 juillet 2022 à 14h03min52s	Dépôt initial	
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 14h03min53s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	19 juillet 2022 à 14h03min59s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 14h04min06s	Reçu par le MI le 2022-07-19	



100

100

100 E

50

100 100

DH 60

185

100

100

159 150

調

間面

100

掘

80

105

198

153

题

633

1

100

DELIBERATION N°95/18-07-2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION DE SERVITUDE

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 20+7 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET,, Marie-Louise SIX.

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Monsieur Jean Marc Peyret, Adjoint au Maire, informe les membres du conseil de la nécessité de pouvoir établir une convention autorisant le passage, en terrain privé, de canalisations de réseaux secs et humides y compris réseaux sensibles sur une bande située à l'Ouest de la parcelle AC 100, limitrophe des parcelles AC 48, AC 49, AC 50 et AC 51, de 81 mètres de long et 4.50 m de large, allant du Nord au Sud du projet tel que défini sur le plan PC2c du 23.06.2022 en annexe de la présente.

A cette fin il convient de signer une convention de servitude de passage pour laquelle la Commune de Loriol-sur-Drôme aura à sa charge l'entretien en surface et en tréfonds de ladite bande. Cette convention n'engage aucun frais pour la collectivité, les frais d'acte étant à la charge de l'aménageur, sauf celui lié à l'entretien.

Monsieur Jean Marc Peyret, Adjoint au Maire, précise que cette convention prendra effet à la date de l'obtention du Permis de Construire par la SAS résidence « La Clairière » et pour une durée identique à celle des canalisations dont il s'agit, canalisations mentionnées à l'article I de la convention, ou toutes autres canalisations qui pourraient leur être substituées sans modification de l'emprise existante, soit au profit de la commune, soit au profit d'un gestionnaire de réseaux.

Pour ce faire, il y a lieu d'autoriser la signature de la convention de servitude de passage susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette opération.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 1 9 JUIL, 2022 Publié et notifié le 1 9 JUIL, 2022 Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_95
Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
Objet:	SERVICES TECHNIQUES CONVENTION DE
	SERVITUDES
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine prive
Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL_2022_95-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220718-DEL_2022_95-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
Nom original :		
delib 95.pdf	application/pdf	452230
Nom métier :	电影中国的电影	· 计可以连续指数 使性 通过较多的。
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_95-DE-1-1_1.p df	application/pdf	452230

Etat	Date	Message	
Posté	19 juillet 2022 à 14h02min18s	Dépôt initial	
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 14h02min24s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	19 juillet 2022 à 14h02min31s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 14h02min44s	Reçu par le MI le 2022-07-19	



(B)

101

100

83

189

闘

顧

100

103

169

翻

101

闘

88

間間

調明

105

103

圈

123

160

100

題

ES ES

DELIBERATION

N°96/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à rempli par AG en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ - CONTRAT DE VILLE - ORCHESTRE A L'ECOLE - ECOLE JJ ROUSSEAU - CONVENTION QUADRIPARTITE (2022/2025)

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 20+7 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX.

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Vu la délibération n°110/2019 portant sur le même objet pour la période 2019/2022,

Madame Catherine JACQUOT, adjointe au maire en charge du Contrat de Ville, rappelle aux membres du conseil que le dispositif orchestre à l'école promu par l'association éponyme affiche une double ambition : soutenir les orchestres à l'école et promouvoir le développement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif mis en place précédemment a rencontré un franc succès et il convient de le reconduire, toujours sur le même principe : pendant trois ans, du CE2 au CM2, à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau, une classe entière sera transformée en classe orchestre au sein de laquelle les élèves vont s'initier à la pratique d'un instrument, encadrés par des enseignants artistiques spécialisés.

Un orchestre à l'école est avant tout un projet social, éducatif, culturel et citoyen, inscrit dans le projet d'école avec l'aval de l'inspection académique. Le projet entre également dans le cadre du projet d'établissement de l'école de musique Livron / Loriol.

Madame Catherine JACQUOT note que la convention s'y rapportant est presque identique à la précédente à l'exception de son article 6 relatif au suivi et à la gouvernance de l'opération, modifié à la marge, le comité de suivi se réunissant une à deux par an, au lieu de trois. La convention dont il s'agit a toujours pour objet de définir les engagements des différents partenaires de l'opération concernant la mise en œuvre du dispositif, mais cette fois-ci pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. L'article 2 concerne les engagements notamment financiers de la ville de Loriol. Mme Catherine JACQUOT souligne que ce dispositif bénéficie toujours du soutien de l'Etat, à travers le Contrat de Ville, mais à un niveau moindre compte tenu de l'investissement déjà réalisé (à savoir l'achat d'instruments), la région AURA ayant également participé en son temps au lancement de l'opération, la première année, également et exclusivement pour l'investissement. La part de chaque financeur est donc la suivante :

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Département de la Drôme	5000 €	5000 €	5000€
Etat	10000 €	10000 €	10000€
Ville de Loriol sur Drôme	7000 €	7000€	7000 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

-APPROUVE la proposition présentée ;

-AUTORISE M. le Maire à signer la convention dont il s'agit et tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire. Claude AURIAS

Certifié exécutoire Reçu en préfecture le :2 1 JUIL. 2022

Publié et notifié le ? 1 JUIL 2022 Par délégation le Directeur Général des Services,



Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_96B
Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
Objet:	SOLIDARITE ET CITOYENNETE CONTRAT DE
	VILLE ORCHESTRE A L ECOLE JJ
	ROUSSEAU CONVENTION QUADRIPARTITE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des
	communes
Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL_2022_96B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220718-DEL_2022_96B-DE-1-1_0.xml	text/xml	927
Nom original :		
delib 96.pdf	application/pdf	383106
Nom métier :		A placed and the second
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_96B-DE-1-1_1.	application/pdf	383106
pdf		ACCULATION OF SECURITIES AND ADDRESS OF THE ACCU

Etat	Date	Message	
Posté	21 juillet 2022 à 08h41min03s	Dépôt initial	
En attente de transmission	21 juillet 2022 à 08h41min03s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	21 juillet 2022 à 08h41min05s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	21 juillet 2022 à 08h51min17s	Reçu par le MI le 2022-07-21	



898

100 100

100 100

個 阻 100

100

105

100 100 125

部

100

100

135

腦 100

颐 100

酹 133 23 掘

8

調

199

認 559 127

闘

100

酮 **ES** 65 BB 100 563

R

259 IE 166 BE

期

E8

155 153

DELIBERATION

N°97/18-07-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Obiet: SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ - ESPACE DE VIE SOCIALE -PREVENTION - JEUX EN BAS D'IMMEUBLE - DEMANDE DE SUBVENTION **AUPRÈS DE LA CAF**

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 20+7 **POUR: 27** CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux sujvants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT (à partir de la délibération 91), Pierre LESPETS (à partir de la délibération 92), Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Céline POURCHAILLE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Marie-Louise SIX.

Excusés ayant donné pouvoir : Arnaud BERTRAND, Claude FALLIGAN, Jérémy RIOU, Julie SCRIVANI, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER, Emeline ZONTINI

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Marion DAVID

Madame Catherine JACQUOT, adjointe au maire en charge de la solidarité, rappelle que le « aller vers » constitue un enjeu majeur dans le cadre du dispositif de l'espace de vie sociale.

A cette fin l'équipe du pôle et en particulier le service de la prévention spécialisée propose une action nouvelle de jeux en bas d'immeuble, action qui a un double objectif : il s'agit d'une part d'aller à la rencontre des habitants et de toucher de nouveaux publics et d'autre part de faire connaître la structure, d'avoir plus de visibilité auprès des publics.

Plus précisément s'agissant de ces temps de jeux en bas d'immeuble, gratuits, les agents du pôle solidarité cherchent :

- A proposer des temps conviviaux, ludiques et collectifs dans l'espace public :
- A entrer en relation avec les jeunes et leurs familles à travers les jeux pour un accompagnement social et éducatif, pour les orienter vers les dispositifs existants, pour communiquer sur l'EVS et ses actions.

- A identifier les agents du pôle comme des adultes repères pour les usagers. Mme Catherine JACQUOT, adjointe au maire en charge du la solidarité, précise que les équipes du pôle se rendrons dans l'espace public avec un équipement mobile (charrette, tables, parasol, flyers, etc.).

A cette fin il est demandé à la CAF de la Drôme une subvention de 850 euros. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal,

- -APPROUVE la proposition présentée ;
- **-SOLLICITE** auprès de la Caf de la Drôme une subvention de 850 euros pour cette action de l'EVS qui concourt au « allers vers » ;
- -AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant directement ou indirectement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 1 2022 Publié et notifié le : 1 9 2022 Publié et notifié le : 1

Par délégation le Directeur Général des Services,



Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
1	Numéro de l'acte :	DEL_2022_97
	Date de la décision :	2022-07-18 00:00:00+02
	Objet:	SOILDARITE ET CITOYENNETE ESPACE DE
		VIE SOCIALE PREVENTION JEUX EN BAS DE
		L IMMEUBLE DEMZNDE DE SUBVENTION
		AUPRES DE LA CAF
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
	Identifiant unique :	026-212601660-20220718-DEL 2022 97-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220718-DEL_2022_97-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
Nom original :		
delib 97.pdf	application/pdf	476777
Nom métier :	PARTY DESIGNATION OF THE	KENTEN PERMENTAN
99_DE-026-212601660-20220718-DEL_2022_97-DE-1-1_1.p	application/pdf	476777
df		

Etat	Date	Message	
Posté	19 juillet 2022 à 13h47min21s	Dépôt initial	
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 13h47min21s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	19 juillet 2022 à 13h47min24s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 13h52min35s	Reçu par le MI le 2022-07-19	



80

100

100

IEI.

额

UE

N 10

B B

颜

m

100

周

DI 100

翅

8

100

膨

88

100

100

100 ES

. .

100

10 10

20 00

101 01

61

10

100 200 201 801 **DELIBERATION**

N°98/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

<u>Objet</u>: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE - OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE FESTIF - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 23 CONTRE: 0 ABSTENTION: 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Monsieur Charles Chapuis, Premier Adjoint, rappelle aux membres de l'assemblée les principales caractéristiques du projet de rénovation de l'Espace festif. Il ajoute en outre que ce projet s'inscrit dans une démarche d'exemplarité énergétique.

La Commune a déjà sollicité plusieurs financeurs et des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat (DSIL – plan de Relance) et du Département de la Drôme.

Pour faire suite à l'ouverture des plis des marchés publics de travaux, il s'agit d'actualiser le plan de financement estimatif de l'opération et de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes, afin de compléter le plan de financement du projet.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 681 850,52 € HT

Principaux postes de dépense :

ETUDES	€HT
Maitrise d'œuvre	62 620,00 €
Missions CSPS et CT	10 630,00 €
TOTAL	73 250,00 €
TRAVAUX	€HT
LOT 1 - DEMOLITION GROS-ŒUVRE	110 333,36 €
LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE TUILES - OSSATURE BOIS - BARDAGE	190 744,12 €
LOT 3 - ETANCHEITE	5 059,12 €
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	63 557,00 €
LOT 5 - MENUISERIES INTERIEURES	24 000,00 €
LOT 6 - DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS PEINTURES	89 057,34 €
LOT 7 - CARRELAGES FAIENCES	26 487,66 €
LOT 8 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	56 160,00 €
LOT 9 - ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	43 201,92 €
TOTAL	608 600,52 €
TOTAL OPERATION	681 850,52 €

Plan de financement prévisionnel

%	Montant en €	RECETTES
44,90%	306 177,00 €	ETAT – DSIL – Plan de relance
20,00%	136 370,10 €	DEPARTEMENT DE LA DRÔME
15,10%	102 959,43 €	REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
80%	545 506,53 €	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS
20%	136 343,99 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE
	681 850,52 €	TOTAL

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé détaillé ci-dessus.
- SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre des financements Contrat Région-Ville,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire Reçu en préfecture le 3 0 SEP. 2022 Publié et notifié le : 3 0 SEP. 2022

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_98
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Finances et commande publique opération de requalification de l'espace festif actualisation du plan de financement
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL 2022 98-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_98-DE-1-1_0.xml	text/xml	938
Nom original :		
delib 98.pdf	application/pdf	593012
Nom métier :		TO PERSONAL TRANSPORT
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_98-DE-1-1_1.p	application/pdf	593012
df		

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h17min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h18min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h18min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h18min16s	Reçu par le MI le 2022-09-30



額

161

101

163

101

...

20

話

100

RI

匮

100

300

120

102

問

m

100

=

醋

367

朷

DELIBERATION N°99/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA DEVIATION RN 7 – LORIOL-SUR-DROME – LIVRON-SUR-DROME

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 26 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

Excusés ayant donné pouvoir : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Monsieur le Maire rappelle que la déviation routière des communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme par la route nationale 7 (RN7), dans le département de la Drôme, est une opération attendue de longue date par les élus et les acteurs économiques du territoire, au regard des enjeux de sécurité routière, de nuisance (bruit, pollution de l'air – 18 800 véhicules/jour selon l'étude ABTOO de 2011) et de développement économique.

Elle prévoit le contournement des deux centres-bourgs et a pour objectifs :

- d'améliorer la lisibilité, le confort pour les flux du réseau routier national (liaisons RN7
 Nord vers RN7 Sud) et des voiries locales connexes ;
- de séparer les trafics d'échanges entre les deux villes des trafics de transit;
- d'améliorer la qualité de vie des riverains en réduisant les nuisances liées au trafic
 routier de transit.

Cette opération a fait l'objet d'une première déclaration d'utilité publique en 2001 et d'une première phase de travaux (construction d'un giratoire avec la RD104N). Pour en réduire le coût, les caractéristiques du projet ont évolué. L'opération consiste dorénavant en la création de 9,3 km de route bidirectionnelle (2 voies), sans séparateur central, avec 3 barreaux (nord, centre et sud), dont 8,1 km en section neuve, et 1,2 km de mise à niveau d'un tronçon existant (entre le giratoire des Blaches et l'extrémité sud). Il comprend :

- 4 créneaux de dépassement (2 en nord-sud, 2 en sud-nord);
- 6 points d'échanges aménagés en carrefours giratoires (dont celui de la RD104N);
- 7 ouvrages d'art, dont 3 non-courants (viaduc de franchissement de la Drôme, 2 ouvrages de franchissement de la voie SNCF historique Lyon-Marseille : un passage supérieur et un passage inférieur).

La conception du projet est fondée sur une vitesse limitée à 80 km/h (sauf sur les créneaux de dépassement où elle sera limitée à 90 km/h). L'accès à la déviation sera interdit aux piétons, aux vélos, et aux véhicules lents. Le tracé se situe en partie dans la zone d'extension du lit majeur de la Drôme (PPRI), et l'opération nécessitera l'apport extérieur d'environ 600 000 m³ de matériaux de remblai.

La convention présentée en annexe a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de l'opération « RN7 - Déviation de Livron-Loriol », ainsi que les engagements des différents partenaires, notamment la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et les deux communes de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme, à l'opération.

Elle annule et remplace la convention signée entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et les deux communes de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme, le 6 mars 2019.

Pour mémoire, le projet de déviation de la RN7 à Livron-Loriol a fait l'objet d'un protocole financier signé par le Premier Ministre en date du 27 mars 2021. Celui-ci prévoit que le barreau central soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'État, représenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Les travaux des barreaux Nord et Sud seront, eux, réalisés par la Région, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État, qui sera formalisée en 2023.

Le plan de financement se répartit de la manière suivante, selon le maître d'ouvrage (État ou Région):

Partenaires	Opération sous MOA État		Opération sous MOA Région		TOTAL
État	58 060 000,00 €	65,76 %	13 585 000,00 €	24,70 %	71 645 000,00 €
Région Auvergne- Rhône-Alpes	11 630 000,00 €	13,17 %	25 000 000,00 €	45,45 %	36 630 000,00€
Département de la Drôme	11 160 000,00 €	12,64 %	16 415 000,00 €	29,85 %	27 575 000,00 €
Communauté de communes Val de Drôme	7 440 000,00 €	8,43 %	0,00€	0,00 %	7 440 000,00 €
Livron-sur-Drôme				•	
Loriol-sur-Drôme					440,000,000,00
TOTAL	88 290 000,	88 290 000,00 €		,00 €	143 290 000,00 €

La participation de la commune de Loriol-sur-Drôme s'établit à 1 388 074 € selon l'échéancier suivant ;

Echéancier	de paiement - Co	mmune de Lorio	l-sur-Drôme	
2023	2024	2025	2026	Total
168 118,00 €	168 118,00 €	567 949,00 €	483 889,00 €	1 388 074,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et la commune de Livron-sur-Drôme, la convention, présentée en annexe, définissant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de l'opération « RN7 - Déviation de Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme » ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

10

摄

103

Reçu en préfecture le 3 0 SEP. 2022 Publié et notifié le : 3 0 SEP. 2022 Par délégation le Directeur Général des Services,

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022 99
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Finance et commande publique convention de
	financement pour la déviation RN7 Loriol sur
	Drôme Livron sur Drôme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL_2022_99-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_99-DE-1-1_0.xml	text/xml	936
Nom original :	The section of the section of	
delib 99.pdf	application/pdf	384370
Nom métier :	General manager of the second	001070
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_99-DE-1-1_1.p	application/pdf	384370

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h20min11s	
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h20min11s	
Transmis	30 septembre 2022 à 10h20min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h25min25s	



H

191

100

101 100

8

200

題 題

101 101

101

85

100

88

101

135

N 10

200 000

围

B

100

翻

m

100

100

ES 10

100

DELIBERATION N°100/26-09-2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six septembre 2022

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Monsieur le Maire, présente aux membres de l'assemblée une proposition de créations de 2 postes d'adjoint technique.

Une création est liée à la nomination d'un agent non titulaire et l'autre création est liée à la réorganisation des services techniques.

Par suite, il est proposé à l'assemblée :

de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet (35h00) à compter du 1^{er} octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE DECLARE FAVORABLE à la proposition présentée par Monsieur le Maire,
- NOTE que le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens,
- AUTORISE Monsieur le Marie à procéder aux nominations correspondantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 3 0 SEP. 2022
Publié et notifié le : Par délégation le Directeur Général des Services,
3 0 SEP. 2022







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022 100
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	RESSOURCES HUMAINES CREATIONS DE
	POSTES
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL_2022_100-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :	The state of the s	Tame da nemer
026-212601660-20220926-DEL_2022_100-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
Nom original :		000
delib 100.pdf	application/pdf	212796
Nom métier :		212190
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_100-DE-1-1_1.	application/pdf	212796
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h38min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	00	
Transmis	30 septembre 2022 à 10h38min57s	
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h39min09s	



問題

30 10

腦

108 103

調

109

100

(3)

國

95 ES

68

E E

100 EG

HH IS

100

(13)

ES 163

DELIBERATION

N°101/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre 2022

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES - CHEQUES « TIR GROUPÉ »

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante l'octroi, depuis l'année 2010, d'un chèque cadeau (de type TIR GROUPÉ) aux agents municipaux de la commune de LORIOL.

Ledit chèque est attribué aux bénéficiaires selon le dispositif et les conditions suivantes :

- Agents non titulaires : être présent au mois de décembre et avoir travaillé au moins 6 mois dans l'année,
- Agents titulaires : être présent au mois de décembre.

Il est proposé à l'assemblée le renouvellement de ce dispositif et l'augmentation du montant dudit chèque pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

 DECIDE de fixer à la somme de 130 euros le montant du chèque « TIR GROUPÉ » à attribuer individuellement aux agents communaux selon les conditions précitées pour cette année 2022.

Le montant de la dépense correspondante sera imputé au budget communal – article 6232.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 3 0 SEP. 2022

Publié et notifié le 5 SEP. 2022

Par délégation le Directeur Conféral des Services,







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_101
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	RESSOURCES HUMAINES CHEQUES TIR
	GROUPÉ
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5 - Regime indemnitaire
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL_2022_101-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_101-DE-1-1_0.xml	text/xml	864
Nom original :		
delib 101.pdf	application/pdf	250146
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_101-DE-1-1_1.	application/pdf	250146
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h40min19s	Dépôt initial
En attente de transmis	sion 30 septembre 2022 à 10h40min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h40min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h46min05s	Reçu par le MI le 2022-09-30



100

100

105

50

田田田

121

157

181

100

NO DE

220 (8)

EN

102

Ħ

100

67 56

器

III III

100

1981

H

ES 50

101 101

197

in m

100

田 脳

10 10 10 10

19

DELIBERATION N°102/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux ; le vingt-six septembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL dûment convoqué, s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL, sous la présidence de M. Claude AURIAS, maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES / SERVICE ANIMATION DES MOINS DE 13 ANS / PETITES ET GRANDES VACANCES / REMUNERATION DES AGENTS SAISONNIERS

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Vu le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai 2022 et fixant l'indice majoré minimum à 352, salaire minimum de croissance à compter du 1^{er} ianvier 2022.

Vu le Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation via une augmentant de 3.5% la valeur du point d'indice,

M. Jérémy RIOU, adjoint au maire chargé des affaires scolaires et extrascolaires, rappelle que la direction des affaires scolaires, extrascolaires et des sports gère, entre autres, le service animation des moins de 13 ans lequel organise les accueils de loisirs extrascolaires pendant les petites et les grandes vacances. Pour le bon fonctionnement de ces accueils, il convient de renforcer les équipes en place en recrutant des agents contractuels sur le fondement de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et précisément dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité (alinéa 2).

Pour ces accueils, il est possible de rémunérer les agents contractuels, ainsi recrutés, sur la base d'un forfait journée. Ce forfait est proratisé, pour le calcul de la rémunération de l'agent, en fonction du nombre d'heures effectuées par ce dernier.

Afin de prendre en compte ce changement d'indice majoré et la revalorisation du point d'indice, M. RIOU propose les rémunérations suivantes :

catégorie	rémunération à la journée (en brut)	supplément si nuitée (en brut)
animateur non- titulaire	78.79 €	78.79 €
animateur non- titulaire ayant la PSC1	79.34€	79.34 €

M. RIOU précise que la majoration de 0.55 € brut est maintenue pour celles et ceux qui auront suivi la formation Prévention Secours Civique 1 (anciennement Attestation de Formation aux Premiers Secours ou AFPS).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition présentée ;

- -NOTE que la majoration de la rémunération est de 0.55 euros brut la journée (idem pour la nuitée) pour celles et ceux qui auront suivi la formation Prévention Secours Civique 1 (anciennement Attestation de Formation aux Premiers Secours ou AFPS).
- AUTORISE M. le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, la rémunération étant limitée à l'indice terminal du grade de référence sauf pour le personnel recruté pour un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de l'accueil de loisirs des petites et des grandes vacances.

catégorie	rémunération à la journée (en brut)	supplément si nuitée (en brut)
animateur non- titulaire	78.79 €	78.79 €
animateur non- titulaire ayant la PSC1	79.34 €	79.34 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 3 0 SEP. 2022

Publié et notifié le : 3 n SEP 2022 Par délégation le Directeur General des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_102
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	RESSOURCES HUMAINES SERVICE
	ANIMATION DES MOINS DE 13 ANS PETITES
	ET GRANDES VACANCES REMUNERATION
	DES AGENTS SAISONNIERS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL_2022_102-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_102-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
Nom original :		
delib 102.pdf	application/pdf	408080
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_102-DE-1-1_1.	application/pdf	408080
pdf		AND SERVICES OF THE PROPERTY O

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h42min02s	
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h42min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h42min31s	
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h42min43s	



題

闘

100

題題

關

100

88

100

图

50

酮

鹂

101

鬪

51

22

123

E 50

圓

題

60 F2

100

國國

DELIBERATION

N°103/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: AMENAGEMENT ET ECONOMIE – SITE INDUSTRIEL DE L'ANCIENNE FILATURE – EPORA – SOLDE DES ETUDES

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> :Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Madame Marion DAVID, adjointe à l'aménagement et à l'économie, rappelle que la commune a signé avec l'EPORA (Etablissement public foncier) et la Communauté de communes du Val de Drôme une convention d'études et de veille foncière portant sur le site industriel de l'ancienne filature en avril 2015. Cette convention avait pour objet de confier à l'EPORA une mission générale d'études et de veille foncière pour étudier les possibilités d'acquérir et de recycler la friche dite de la filature.

Les missions d'études prévues dans la convention ont été réalisées. Par la suite, des études d'investigation ont dû être menées en complément par l'EPORA. Ce dernier a diligenté des études visant notamment à chiffer les coûts :

- d'une mise en sécurité du site après trois incendies et son classement en péril imminent;
- du désamiantage des 22 880 m² de bâtiment ;
- de la dépollution d'une activité de filature présente dès 1856.

Le montant de ces études complémentaires s'élève à 36 677,34 € HT. L'EPORA, par délibération de son Conseil d'Administration du 07/07/2022 a accepté de financer la moitié de ces études, à hauteur de 18 338,67 € HT. Il incombe donc à la commune de régler sa part pour un montant de 18 338,67 € HT.

Pour mémoire, les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal principal 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- PREND ACTE de la prise en charge financière par l'EPORA de la moitié des frais d'études complémentaires engagés pour un montant de 18 338,67 € HT ;
- APPROUVE la prise en charge par la commune du règlement de la moitié de ces études pour un montant de 18 338,67 € HT;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 3 n SEP 2022 Publié et notifié le 3 0 SEP. 2022 Par délégation le Directeur Général des Services,



Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_103
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Aménagement et économie site industriel de
	l'ancienne filature EPORA solde des etudes
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL 2022 103-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_103-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
delib 103.pdf	application/pdf	305036
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_103-DE-1-1_1.	application/pdf	305036
pdf	ALL FROM THE CONTRACTOR STATE OF THE CONTRACTOR	VANCES CHARACTER SECTION SECTION SEC

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h27min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h27min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h27min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h27min58s	Reçu par le MI le 2022-09-30



100

III III

565

H

H

105

IDI

128

101

88

. .

м

155

ы

10

500

86

100

80

捌

101

题

10

200 300

155 BH

101

PEI ISI

M 27

03 IN

DELIBERATION N°104/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six septembre,

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DRÔME dûment convoqué, s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DRÔME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: AMENAGEMENT ET ECONOMIE - ACQUISITION PARCELLE ZE568

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE:0 ABSTENTION:0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Monsieur Jean-Marc PEYRET, Adjoint au Maire, informe que dans le cadre de travaux de voirie, il a été remarqué que la voirie actuelle empiète sur la parcelle 166ZE12, propriété de M. MACHISSOT, située impasse de la Charrette Bleue.

Le profil actuel de la voirie ne peut être modifié pour des raisons de sécurité. Il a donc été proposé à M. MACHISSOT l'acquisition des 77m² concernés au prix de 10 euros du m² par courrier en date du 19 décembre 2017 auquel M. MACHISSOT a répondu favorablement par courrier en date du 11 avril 2018.

Un géomètre a été mandaté en 2020 afin de procéder à la division parcellaire nécessaire permettant de distinguer la parcelle à acheter numérotée : ZE568.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée ZE568 sise impasse de la Charrette Bleue, cette parcelle d'une contenance de 77 m² permettant de conserver le profil de la voirie, au prix d'achat de 770 euros (sept cents soixante-dix euros),
- AUTORISE M. Le Maire à établir et signer tous les documents et actes nécessaires prévus nécessaires auprès du notaire,
- DIT que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le 3 \(\) SEP 2022
Publié et notifié le 3 \(\) SEP 7022
Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_104
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Aménagement et économie acquisition parcelle
	ZE568
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL_2022_104-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20220926-DEL_2022_104-DE-1-1_0.xml	text/xml	876
Nom original :		Maria de la companya
delib 104.pdf	application/pdf	283741
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_104-DE-1-1_1.	application/pdf	283741
pdf		AND THE RESIDENCE OF THE PARTY

	Etat	Date	Message
100	Posté	30 septembre 2022 à 10h31min55s	Dépôt initial
	En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h31min55s	Accepté par le TdT : validation OK
184	Transmis	30 septembre 2022 à 10h32min08s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h32min21s	Reçu par le MI le 2022-09-30



100

ESS BUL

201

颜

151

Rig

\$10 DE

500 BO

题

闘

100

DE 100

201

題

噩

ES 639

2 B

80 E

DELIBERATION

N°105/26-09-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: AMENAGEMENT ET ECONOMIE - DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE - CONVENTIONS DEPLOIEMENT ET AUTORISATION D'ACCES

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 22+5 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Marie-Louise SIX, Sylvain VAILLANT, Emeline ZONTINI

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Sabine BRUN, Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Julie SCRIVANI, David VIGUIER

Absents: Jennifer THEUREAU

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS

Madame Marion DAVID, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du projet de couverture intégrale du territoire en Très Haut Débit (THD) d'ici fin 2025, le Département, en partenariat avec les intercommunalités, déploie un réseau de fibre optique sur l'ensemble de son territoire via l'intervention d'Ardèche Drôme Numérique (ADN).

La construction de ce réseau impose, dans sa partie terminale, d'installer des équipements sur certaines parcelles du domaine privé de la commune. Des conventions doivent donc être signées entre la Commune et le Syndicat Mixte ADN afin de définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des équipements permettant de desservir un ou plusieurs utilisateurs.

Il est proposé au conseil municipal les cinq conventions suivantes :

- Une convention portant sur le déploiement d'un réseau fibre optique en façade d'un bâtiment sur la parcelle :
 - AD 266 avenue de la République.
- Une convention portant sur le déploiement d'un câble de fibre optique à l'extérieur des murs ou en façade d'un immeuble sur les parcelles :
 - AD316 place Hannibal
 - o AD399 rue du Temple
 - AD662 Grande rue

- AD299 Grande rue
- o AC087 avenue de la République
- Une convention d'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles :
 - ZA035 chemin rural n°50
 - ZD017 chemin rural n°45
 - o ZE208 Nationale 7
 - ZV010 chemin des Ventis
- Une convention d'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles :
 - o ZY0324 chemin du Ruisseau
 - ZN0018 chemin des Pêchers
- Une convention d'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles :
 - o ZD042 chemin Sainte Catherine
 - ZO041 chemin de Bras de Zil
 - o ZY106 chemin des Archipuits

Les projets de convention sont joints en annexe de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'approuver les conventions telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire Reçu en préfecture le 3 0 SEP. 2022 Publié et notifié 18 0 SEP. 2022

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_105
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Aménagement et économie déploiement fibre et optique convention déploiement et autorisation d'accès
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine prive
Identifiant unique :	026-212601660-20220926-DEL 2022 105-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		Annual Company of the State of
026-212601660-20220926-DEL_2022_105-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original :		
delib 105.pdf	application/pdf	352652
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20220926-DEL_2022_105-DE-1-1_1.	application/pdf	352652
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h30min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h30min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h30min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h35min53s	Reçu par le MI le 2022-09-30



150 ョ

535

33

535

138 100

BF

巖

551

mt 200 版

87 103 139

22 **B**

203 170

107

80

im 100 53

531 85 Bit

綇

-周

500

223

聯 203

100

107

10 325

10 100 107

85

DELIBERATION N°106/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: ADMINISTRATION GENERALE- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERMANENTE

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 25+03 **POUR: 28** CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Emeline

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°103/10-07-2013 concernant la convention de mise à disposition des salles communales de la Maison des Associations Allain ROUYER (MDA).

Cette délibération précisait qu'une convention de mise à disposition pouvait être signée avec une association loriolaise afin qu'une salle lui soit attribuée à titre gratuit à la Maison des Associations Allain ROUYER.

Il convient d'ajouter d'autres bâtiments communaux pouvant être concernés par ce même type de convention, liée au règlement intérieur du bâtiment, à savoir :

Les salles situées dans le bâtiment de la Bourliette.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et que la signature de la convention par l'association entraînera l'approbation par cette dernière du règlement intérieur du bâtiment.

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter les salles situées dans le bâtiment de la Bourliette.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la proposition présentée,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toute convention de mise à disposition en application de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : HIMIZZ
Publié et notifié le : HIMIZZ

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_106
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AG - CONVENTION DE MISE A DISPOSITIO
	PERMANENTE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_106-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Type de fichier	Taille du fichier
text/xml	
	875
	073
application/pdf	407044
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	407044
application/pdf	407044
	application/pdf application/pdf

	Etat	Date	S. P. C. S.	
	Posté	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Message	
	The Part of the Control of the Contr	21 novembre 2022 à 14h48min54s	Dépôt initial	
	En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h48min54s		
	Transmis	2022 4 1 111 1011111043		
	是一种企业的企业的企业,在1980年中的企业的企业的企业的企业的企业。	21 novembre 2022 à 14h49min17s	Transmis au MI	
	Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h33min10s	The second secon	
-	Liver to the contract of the c	21 Hovembre 2022 a 10H33MIN10S	Reçu par le MI le 2022-11-21	



201 072

50

16

問

131

101 3

67

89

50

100 709 100

8

B

159 IN

507 商

183

107

933

100 10

100 101 607 颜

203 82

10 10 題

m (0)

707 33

韧

厨

60

諁

10 ill

B. H

8 題

DELIBERATION N°107/14-11-2022

L'an deux mille vingt -deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: ADMINISTRATION GENERALE - MISE A DISPOSITION ET TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES MPT, ESPACE FESTIF RENE CLOT, BOURLIETTE, COMPLEXE SOCIO-SPORTIF, SALLE DES FÊTES, MAISON DES ASSOCIATIONS, ESPACE MARIE-JEHANNE BATTESTI ET AUTRES BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR LES ACTIVITES A CARACTERE SOCIAL, CULTUREL ET/OU SPORTIF

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 25+03 **POUR: 28** CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 087/03-07-2017 et les délibérations antérieures portant sur le même objet concernant la mise à disposition et les tarifs de location des salles communales.

Il est proposé que les bâtiments communaux suivants puissent être mis à disposition pour des activités à caractère social, culturel et/ou sportif : Maison Pour Tous (MPT), Espace Festif René CLOT, Bourliette, Complexe Socio-Sportif (CSS), Salle des Fêtes, Maison des Associations Allain ROUYER (MDA), Espace Marie-Jehanne BATTESTI (EMJB) et autres bâtiments communaux.

Cette mise à disposition peut intervenir pour :

- Les services publics et les associations loriolaises à but non lucratif,
- Les associations extérieures à prestations tarifées,
- Les personnes physiques ou les professions libérales assurant des prestations tarifées.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 pour toute nouvelle convention comme suit :

Service public et associations loriolaises	Gratuit
à but non lucratif Associations extérieures à prestations	Creneau d'une neure nobasiment
tarifées Personnes physiques ou professions libérales assurant des prestations tarifées	81 € tarif forfaitaire annuel pour un créneau d'une heure hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle que ces mises à disposition de locaux, sont accordées, pour une utilisation hebdomadaire fixée par convention, pour l'année scolaire (du 1er septembre au 15 juillet).

Les intervenants sollicitent également l'utilisation de certaines salles occasionnellement, en dehors des créneaux prévus par lesdites conventions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter également ce tarif comme suit pour 1 journée :

	Otuit
Service public et associations loriolaises à but non lucratif	Gratuit
Associations extérieures à prestations tarifées	42 €
Personnes physiques ou professions libérales assurant des prestations tarifées	42 €

Monsieur le Maire rappelle que ces mises à disposition pour des utilisations ponctuelles concernent uniquement des activités à caractère social, culturel et/ou sportif ayant lieu pendant l'année scolaire et dont l'intervenant bénéficie déjà d'une convention pour l'année scolaire.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter les tarifs comme indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition présentée,
- DECIDE d'appliquer les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour toute nouvelle convention,
- NOTE que chaque occupation fera l'objet d'une convention d'utilisation,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions prises en application de la présente délibération,
- CONSIDERE que le montant des recettes sera imputé au budget communal en section de fonctionnement à l'article 752,
- ABBROGE la délibération 153/18-12-2017.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS Certifié exécutoire Reçu en préfecture le : 21/4/122 Publié et notifié le : 21/4/122

10

21

開

日 日 日

100

痼

207

Par délégation le Directeur Général des Services,







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_107
Date de la décision :	2022-11-07 00:00:00+01
Objet:	AG - mise à disposition et tarifs de location des
	salles communales MPT et autres bâtiments
	communaux pour les activités à caractère socia
	culturel et/ou sportif
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20221107-DEL_2022_107-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		rume du nemer
026-212601660-20221107-DEL_2022_107-DE-1-1_0.xml	text/xml	00.4
Nom original :	LOADAIII	994
107.pdf	application/pdf	1100070
Nom métier :	approation/par	1160973
99_DE-026-212601660-20221107-DEL_2022_107-DE-1-1_1.	application/pdf	1160973
pdf		1100973

Etat	Date	
Posté		Message
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	21 novembre 2022 à 14h50min37s	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h50min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 14h50min41s	
Acquittement reçu		Transmis au IVII
i ioquittoriti reçu	21 novembre 2022 à 16h32min58s	Reçu par le MI le 2022-11-21



DELIBERATION N°108/14-11-2022

L'an deux mille vingt et deux, quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

<u>Objet</u>: ADMINISTRATION GENERALE - SALLES ET MATÉRIEL COMMUNAUX - TARIFS DE LOCATION

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 25+03 POUR: 28 CONTRE: 6 ABSTENTION: 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2022

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants : Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Coraline MARIUSSE, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le maire, rappelle aux membres de l'assemblée la délibération 140/20-11-2017 et les délibérations antérieures portant sur le même objet fixant les tarifs de locations des salles et du matériel communaux.

Monsieur le maire propose de réactualiser les tarifs à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

VOIR TABLEAU ANNEXE JOINT

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les tarifs proposés et d'abroger les délibérations 095/2003, 077/2007 et 023/21-02-11.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition présentée,
- DECIDE d'appliquer les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2023,

- NOTE que chaque occupation fera l'objet d'une demande de moyens, et/ou d'un contrat de location, et/ou d'une convention d'utilisation,
- CONSIDERE que le montant des recettes sera imputé au budget communal en section de fonctionnement à l'article 752.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

150 553

Reçu en préfecture le : 21/11/22 Publié et notifié le : 21/11/22

Par délégation le Directeur Général des Services,

Mad 540330 19/22 Fobrague Entreprise labelises





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL 2022 108
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AG - salles set matériel communaux, tarifs de
	location
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_108-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20221114-DEL_2022_108-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
108.pdf	application/pdf	1110377
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_108-DE-1-1_1.	application/pdf	1110377
pdf	All of the	71007

Etat		Date	Message
Posté		21 novembre 2022 à 14h51min43s	
En attente de transn	nission	21 novembre 2022 à 14h51min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4	21 novembre 2022 à 14h51min48s	Transmis au MI
Acquittement re	çu	21 novembre 2022 à 16h32min38s	



L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: ADMINISTRATION GENERALE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RESTOS DU CŒUR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Votanta . OCI A	D0::- 10		
Votants: 2GtoL	POUR : 28	CONTRE: 0	ABSTENTION:
			ADSTENTION:

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Restos du Cœur ont pour projet l'installation d'une nouvelle chambre froide au centre de Livron. Les communes de Loriolsur-Drôme, Livron-sur-Drôme, la CCVD ainsi que la Région AURA ont été sollicités afin de participer au financement de ce projet. Il est proposé que la commune attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 4.554 € sur une opération totale de 17.480 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Subvention	
Acquisition d'une chambre froide	15 480,00 €	Région AURA	1 500,00 €	
Dalle Béton	1 600,00 €	CCVD	4 554,00 €	
Divers et imprévus	400,00 €	Commune de Loriol sur Drôme	4 554,00 €	
		Commune de Livron = prise en charge dalle	1 600,00 €	

Total TTC	17 480,00 €	Restaurant du cœur	2 318,00 € 17 480.00 €
		Restaurant du cœur	
		Commune de Livron = 4 554 € - 1600 € (dalle) soit 2 954 €	2 954,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- SE DIT favorable à la proposition présentée,
- DECIDE le versement en faveur de l'association Restos du Cœur d'une subvention exceptionnelle de 4.554 €;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le montant de la dépense correspondante sera imputé au budget communal 2022 au compte 6574 en section dépenses de fonctionnement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

避 100 個

100

101 100

180

图 商

圆

BEE

100 553 图

338

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 21/11/22
Publié et notifié le : 21/11/22

Publié et notifié le :

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022 109
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AG - subvention exceptionnelle restos du coeu
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_109-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		i amo da nomer
026-212601660-20221114-DEL_2022_109-DE-1-1_0.xml	text/xml	872
Nom original :		0/2
109.pdf	application/pdf	782827
Nom métier :		102021
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_109-DE-1-1_1.	application/pdf	782827
pdf		

Etat	Date	Message	
Posté	21 novembre 2022 à 14h54min12s	Dépôt initial	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h54min13s	2 opot militar	
Transmis	21 novembre 2022 à 14h54min17s	in the part of the full duling the first	
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h44min03s	i anomio	



L'an deux mille vingt-deux, le guatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: ADMINISTRATION GENERALE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

Votants: 25+02 POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants : Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le Maire indique également que l'Office d'Animations Locales a participé activement à l'organisation et à la réussite de l'événement « N7 en fête » qui s'est déroulé le week-end des 16, 17 et 18 septembre. Il est donc proposé à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association de 2.000 €.

Catherine JACQUOT ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- SE DIT favorable à la proposition présentée,
- **DECIDE** le versement en faveur de l'association l'Office d'Animations Locales d'une subvention exceptionnelle de 2.000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le montant de la dépense correspondante sera imputé au budget communal 2022 au compte 6574 en section dépenses de fonctionnement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire.

Claude AURIAS

Alo

53 109 120

10 100

53

圆

酮

0 腘 100

蝴

100

型 頭 **a a**

133

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 2/14/12/2
Publié et notifié le : 2/14/12/2

Par délégation le Directeur Général des Services,

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022 110
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AG- Subvention exceptionnelle OAL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022 110-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20221114-DEL_2022_110-DE-1-1_0.xml	text/xml	859
Nom original :		
110.pdf	application/pdf	588045
Nom métier :		
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_110-DE-1-1_1.	application/pdf	588045
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 14h55min20s	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h55min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 14h55min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h40min18s	Reçu par le MI le 2022-11-21





L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: ADMINISTRATION GENERALE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ADEFASP

Nombre de conseillers en exercice : 29

Votants: 24+02 POUR: 26 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants : Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée communale la demande de l'association ADEFASP. En effet, à l'occasion du vingtième anniversaire du tragique accident qui a coûté la vie à 5 pompiers sans oublier les 3 rescapés, l'ADEFASP organise un concert avec les pompiers de Paris le 26 novembre prochain à Loriol. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1.000 € à l'ADEFASP à cette occasion.

Coraline MARIUSSE et Marie-Louise SIX ne participent pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- SE DIT favorable à la proposition présentée,
- **DECIDE** le versement en faveur de l'association ADEFASP d'une subvention exceptionnelle de 1.000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le montant de la dépense correspondante sera imputé au budget communal 2022 au compte 6574 en section dépenses de fonctionnement.

MA

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : JUMIZZ Publié et notifié le : JUMIZZ Par délégation le Directeur Général des Services,







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_111
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AG subvention exceptionnelle ADEFASP
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_111-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		tame du nomer
026-212601660-20221114-DEL_2022_111-DE-1-1_0.xml	text/xml	862
Nom original :		002
111.pdf	application/pdf	684142
Nom métier :	approduct a par	004142
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_111-DE-1-1 1.	application/pdf	694140
pdf		684142

Etat	Date	
Links and the second support		Message
Posté	21 novembre 2022 à 14h56min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h56min19s	Dopot illitial
Transmis		
The second secon	21 novembre 2022 à 14h56min22s	
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h40min58s	Reçu par le MI le 2022-11-21



L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE - COMPTABILITE - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE BATIMENT D'ACCUEIL

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants : 26+02 **POUR: 27** CONTRE: 0 **ABSTENTION: 1**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux présente aux membres de l'assemblée des propositions de modifications budgétaires sur le budget annexe bâtiments d'accueil en dépenses et recettes de fonctionnement. Elles ont pour objet la prise en compte de l'augmentation des crédits en recette des revenus des immeubles permettant d'alimenter le compte excédent des budgets annexes à caractère administratif (au profit du budget principal).

Les propositions modificatives sont les suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de	Augmentation
FONCTIONNEMENT	TOP TOP TO STREET OF THE PARTY OF	ao ordana	crédits	de crédits
D-6522-0 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	Unit Companies Companies		0.00 €	0.00
R-752-90 : Revenus des immeubles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
FOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 6
The second secon	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	
Total Général			0.00 €	20 000.00 €
	A SHEET STREET	20 000.00 €		20 000.00 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces modifications budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver les modifications budgétaires du budget annexe bâtiment d'accueil définies dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

1

题

199

100

110

Reçu en préfecture le : 2114122 Publié et notifié le : 2114122

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022 112
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	FCP COMPTABILITE DECISION
	MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE
	BATIMENT D'ACCUEIL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_112-D
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		rune da nemer
026-212601660-20221114-DEL_2022_112-DE-1-1_0.xml	text/xml	901
Nom original :		901
112.pdf	application/pdf	764182
Nom métier :	appinousorii pur	704102
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_112-DE-1-1_1.	application/pdf	764182
pdf		

Etat	Date	Magazza
Posté		Message
attente de transmission		Dopot Illitial
Transmis		Accepté par le TdT : validation OK
Acquittement reçu		Transmis au MI Reçu par le MI le 2022-11-21
	attente de transmission Transmis	Posté 21 novembre 2022 à 14h57min34s attente de transmission 21 novembre 2022 à 14h57min35s Transmis 21 novembre 2022 à 14h57min37s



DELIBERATION N°113/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE - COMPTABILITE - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE CINEMA

Nombre de conseillers en exercice: 28

Votants: 26+02 **POUR: 23** CONTRE: 0 **ABSTENTION: 5**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants : Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX,

Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux présente aux membres de l'assemblée des propositions de modifications budgétaires sur le budget annexe cinéma, en dépenses et recettes de fonctionnement. Cette décision modificative a pour objet la prise en compte d'une recette propre (compte 7062) plus importante que prévue au budget primitif ainsi qu'une l'augmentation des crédits en dépense aux chapitres 011 et 012 afin de compléter une prévision budgétaire initiale insuffisante sur

Les propositions modificatives sont les suivantes :

留 至	Dépen	ses (1)	Recette	98 (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				0.00 €
2-6135-314 : Locations mobilières	0.00 €	3 752.00 €	0.00 €	
2-6358-314 : Autres droits	0.00€	1 189.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	4 941.00 €	0.00€	0.00€
	0.00€	350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8218-314 : Autre personnel extérieur D-6332-314 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00
	0.00 €	190.00 €	0.00 €	0.00
2-6336-314 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	5 110.00 €	0.00 €	0.00
D-64111-314 : Rémunération principale	0.00 €		0.00 €	0.00
D-64114-314 : Personnel titulaire - Indemnité inflation	and the second second			0.00
D-64131-314 : Rémunérations	0.00 €			
D-6451-314 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €			100
D-6453-314 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €			
D-6454-314 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00	372.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00	10 422.00		West State of the
R-7062-314 : Redevances et droits des services à caractère	0.004	0.00		
culturel TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et	0.00	0.00	0.00	15 363.00
ventes diverses Total FONCTIONNEMENT	0.00	15 363.00	€ 0.00	€ 15 363.00
Total Général		15 363.00	€	15 363.00

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces modifications budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE d'approuver les modifications budgétaires du budget annexe cinéma définies dans le tableau ci-dessus.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 21/11/22

Publié et notifié le : 2111122

Par délégation le Directeur Général des Services,



Mad 540330 64727 Fahréque Entrentin lan





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_113
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	FCP COMPTABILITE DECISION
	MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE CINEM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_113-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Type de fichier	Taille du fichier
	rame du nemer
text/yml	000
LOXUXIII	889
application/pdf	
аррисацоп/раг	977021
anniin die die	
application/pdf	977021
	text/xml application/pdf application/pdf

Etat	Date	
Posté	the state of the s	Message
A CONTROL OF THE PROPERTY OF T	21 novembre 2022 à 14h58min58s	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h58min59s	
Transmis	21 novembre 2022 à 14h59min06s	The part of tar . Validation On
Acquitte ment we see		
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h47min40s	Reçu par le MI le 2022-11-21



DELIBERATION N°114/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE - COMPTABILITE - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 28

Votants: 26+2 **POUR: 23** CONTRE: 0 **ABSTENTION: 5**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, Conseiller délégué aux moyens généraux présente aux membres de l'assemblée des propositions de modifications budgétaires sur le budget principal, en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ayant pour

En fonctionnement:

- l'augmentation des crédits en dépense affectés aux fluides et aux combustibles (60611 : eau et assainissement ; 60612 : énergie - électricité ; 60613 : chauffage urbain; 60621 : combustibles et 60622 : carburants) afin d'assurer un montant de crédits suffisant pour terminer l'exercice budgétaire ;
- l'augmentation des crédits en dépense en entretien et réparations voiries et de réseaux (615231 et 615232) afin de compléter une prévision budgétaire initiale insuffisante sur ces comptes;
- la réduction des crédits en dépense affectés aux autres fournitures non stockées (60628), aux terrains (61521), autres primes d'assurance (6168) aux études et recherches (617) et aux honoraires (6226) afin de financer les augmentations de
- la prise en compte de recettes non prévues ou supérieures aux prévisions initiales : redevances à caractère sportif (70631) ; dotation de solidarité rurale (74121) ; excédent des budgets annexes à caractère administratif (7551) ainsi que des

- mandats annulés sur exercice antérieur (773) afin de financer les augmentations de crédits en dépense ;
- la modification d'imputation comptable en recette entre le 7473 : départements et le 74718 : autres, pour un montant de 22 500 € pour corriger la nature d'un financeur ;

En investissement:

153

103

100

83

器 器

20

199

田 田

- la modification d'imputation comptable en dépense entre le 2088 : autres immobilisations incorporelles et le 2183 : matériel de bureau et matériel informatique pour un montant de 22 000 € ;
- la modification d'imputation comptable en dépense entre le 2152 : installations de voirie et le 21538 : autres réseaux pour un montant de 38 000 € ;
- la réduction des crédits en dépense relatifs aux frais d'études (2031), privé bâtiments et installations (20422), afin d'augmenter les crédits en dépense au 204172 autres ETS publics locaux bâtiments et installations (+30 000 €).

Les propositions modificatives sont les suivantes :

Déclaration	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80811-020 : Eau et assainissement	0.00 €	7 500.00 g	0.00 €	0.00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0.00 E	33 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80813-020 : Chauffage urbain	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80621-810 : Combustibles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622-810 : Carburants	0.00 €	15 000.00 g	0.00 €	0.00 €
D-80628-020 : Autres fournitures non stockées	10 000.00 £	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81521-823 : Terrains	40 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
D-615231-821 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	5 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-615231-823 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	15 000.00 E	0.00 €	0.00 €
D-615232-814 : Entretien et réparations réseaux	0.00 €	20 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-6168-020 : Autres primes d'assurance	5 000.00 €	0.00 g	0.00 €	0.00 €
D-617-814 : Etudes et recherches	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-020 : Honoraires	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-520 : Honoraires	3 495.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
D-62878-90 : A un GFP de rattachement	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	71 995.00 €	171 100.00 €	0.00€	0.00 €
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	2 740.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00€	2 740.00 €	0.00€	0.00 €
R-70631-413 : A caractère sportif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-70878-64 : Par le GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 245.00 €
R-74718-023 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 500.00 €
R-7473-023 : Départements	0.00 €	0.00 €	22 500.00 €	0.00€
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00€	0.00€	22 500.00 €	43 745.00 €
R-7551-01 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00€	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	0.00€	20 000.00 €
R-773-814 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00€	23 600.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00€	0.00€	0.00€	23 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	71 995.00 €	173 840.00 €	22 500.00 €	124 345.00 €

Désignation	Déper	nses (1)	Recett	es (1)
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de	Augmentation
INVESTISSEMENT		ao orouns	crédits	de crédits
D-2031-020 : Frais d'études				Marie Control
D-2051-112 : Concessions et droits similaires	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00
	0.00 €	920.00 €	0.00 ∉	
D-2088-020 : Autres immobilisations incorporelles	22 000.00 €	0.00 €		0.00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	32 000.00 €		0.00 €	0.00
D-204172-810 : Autres ETS publics locaux - Bâtiments et	32 000.000 €	920.00 €	0.00 €	0.00 €
151311300115	9.00.0	30 000.00 €	0.00 €	-
0-20422-810 : Privé - Bâtiments et installations	20 000.00 ∉			0.00
FOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		0.00 €	0.00 €	0.004
2-2152-112 : Installations de voirie	20 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2-21538-112 : Autres réseaux	38 000.00 €	0.00 €	0.00 s	ALL DESCRIPTION OF THE PARTY OF
	0.00 €	38 000,00 €	0.00 €	0.00 €
0-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	22 000.00 €		0.00 €
2186-112 : Autres immobilisations corporalles	920.00 €	-	0.00 €	0.00 €
OTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 00.0	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	38 920.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL MENT	90 920.00 €	90 920.00 €	0.00 €	Street Street Street Street
Total Général		404 545 44		0.00€
	PHONES	101 845.00 €		101 845.00 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces modifications budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE d'approuver les modifications budgétaires du budget principal définies dans le tableau ci-dessus.

> Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : HM12
Publié et notifié le : 21 M12

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_114
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	FCP COMPTABILITE DECISION
	MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINICIPAL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_114-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		rame au nomer
026-212601660-20221114-DEL_2022_114-DE-1-1_0.xml	text/xml	886
Nom original :		000
114.pdf	application/pdf	1929984
Nom métier :	77	1929904
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_114-DE-1-1_1.	application/pdf	1929984
pdf		

Etat	Date	Message	
Posté	21 novembre 2022 à 15h02min15s	Dépôt initial	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h02min16s		
Transmis	21 novembre 2022 à 15h02min18s		
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h43min22s		



#3 册

Si

锁

107 90

103 弱

m

501

店

63 £33

70 100

100 뗈

Bir

10 885

DO.

29

Bi

00 额

101 围 till

BI ter

M 35

58

膜

107

占

捌

69

100 731

18

(3)

33

177

53 B B

DELIBERATION

N°115/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

FINANCES - ADMISSION Objet: EN NON VALEUR **IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES CREANCES**

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 26+2 **POUR: 28** CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, présente au conseil une demande d'admission en non-valeur sur les recettes listées en annexes, émise par Monsieur Laurensou, Inspecteur des finances publiques de la Trésorerie de Crest, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, la Trésorerie a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. La liste adressée présente une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les admissions en non-valeur s'élèvent en 2022 à 588,24 €. Il est précisé que les

- des factures pour la cantine scolaire pour 535,25 €;
- une facture pour l'accueil de loisir sans hébergement pour 14,03 € ;
- une facture pour le périscolaire pour 7,20 € ;
- une facture pour une redevance terrasse pour 11 €;
- deux factures diverses pour 20,76 €.

Monsieur David VIGUIER, présente également au conseil une demande de créances éteintes. Il est constaté l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à une procédure de surendettement avec effacement des dettes. Pour

West \$40330 Are interesting to the real process.

ces créances éteintes, la commune et la Trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement. Ces créances éteintes représentent un montant de 636.55 € pour le budget principal de la commune. Pour information, ces créances concernaient des factures de cantine, d'ALSH et de périscolaire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2022 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du

les créances éteintes pour l'exercice 2022 présentées ci-dessus, étant précisé que

les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les recettes indiquées dans l'annexe ci-jointe à la présente délibération.
- DECIDE d'admettre en créances éteintes les recettes indiquées dans l'annexe cijointe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 21/4/22 Publié et notifié le : 2114122

Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_115
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	FCP ADMISSION EN NON VALEURE
	CREANCES IRRECOUVRABLES
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_115-DI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Type de fichier	Taille du fichier
	rame du nomer
text/xml	879
	079
application/pdf	1533486
,, same, par	1000400
application/pdf	1533486
	text/xml application/pdf

Etat	Date	M	
Posté	21 novembre 2022 à 15h07min51s	Message	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h07min52s	Bopot Illitial	
Transmis		Accepté par le TdT : validation OK	
A THE STATE OF THE PERSON AND A SECURITY OF T	21 novembre 2022 à 15h07min54s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h39min59s	Reçu par le MI le 2022-11-21	



333

70

ÄH

573 剪

ÐŲ

10

器 逦

576 Juto

30

131 50

100 100

201 223

(20) 83

57

8

27 100

80 100

103

璐 100

100

韻

B B

10 52

闘 8

00

響 27

題 盐

127

12 B 33 170

DELIBERATION N°116/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTE

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 26+2 **POUR: 28** CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, conseiller délégué aux moyens généraux, présente aux membres de l'assemblée une proposition de création d'un poste d'adjoint administratif.

Cette création de poste est liée au recrutement d'un agent actuellement contractuel au

Par suite, il est proposé à l'assemblée :

de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35h00) à compter du 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE DECLARE FAVORABLE à la proposition présentée par l'élu référent,
- NOTE que le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens,
- AUTORISE Monsieur le Marie à procéder aux nominations correspondantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

(A -) \$40330 Tays American

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 2/2/2
Publié et notifié le : 2/2/2
Par délégation le Directeur Général des Services,







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

L	Type de transaction :	Transmission d'actes
	Nature de l'acte :	Délibérations
	Numéro de l'acte :	DEL_2022 116
	Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
	Objet:	RH CREATION DE POSTES
	Documents papiers complémentaires :	NON
	Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
	Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_116-DE
	URL d'archivage :	Non définie
	Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20221114-DEL_2022_116-DE-1-1_0.xml	text/xml	847
Nom original :	The state of the s	A TOTAL DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PRO
116.pdf	application/pdf	204493
Nom métier :		201100
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_116-DE-1-1_1.	application/pdf	204493
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 15h11min53s	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h11min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 15h11min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h31min34s	Reçu par le MI le 2022-11-21



31 fil. DI

10

83

93

ēII.

60

調 20

颜 RD

(8) 100

BR R9

BII

間

D)

681

372

100

41

B

20 23

93

311 50 园

80 康

80 103

20

-89 (33

107

227

88

235

BI 90

133 723

DELIBERATION N° 117/14/11/2022

L'an deux mille vingt-deux , le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SÜR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 26+2 **POUR: 27** CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur David VIGUIER, conseiller délégué aux moyens généraux, présente aux membres de l'assemblée une proposition de création d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'ingénieur principal.

Ces créations de postes sont liées au recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services à compter du 01/01/2023.

Par suite, il est proposé à l'assemblée :

- de créer un poste d'ingénieur à temps complet (35h00) à compter du 1er janvier
- de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet (35h00) à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE DECLARE FAVORABLE à la proposition présentée par l'élu référent,
- NOTE que le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens,
- AUTORISE Monsieur le Marie à procéder aux nominations correspondantes.

"Hi 540330 Store Floorings Processing of the

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Reçu en préfecture le : 21/4/22
Publié et notifié le : 21/4/22
Par délégation le Directeur Général des Services,

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL 2022 117
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	RH - CREATION DE POSTES
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_117-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20221114-DEL_2022_117-DE-1-1_0.xml	text/xml	849
Nom original :	The same of the sa	
117.pdf	application/pdf	242388
Nom métier :		272000
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_117-DE-1-1_1.	application/pdf	242388
pdf		The state of the s

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 15h17min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h17min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 15h17min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h50min45s	Reçu par le MI le 2022-11-21



100 101

H 11.0

89

119 10 60

100

H

61

55

651 BI

扇 55 部 505

題 80

BB

80

日 B

33

301

50

Dil

107 100

100 100

107 101

裹

100

Bi

107 日 12

AT.

83

30) (12) 139

27 ùr:

088 101 573

DELIBERATION N°118/14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL-SUR-DROME dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL-SUR-DROME, sous la présidence de M. Claude AURIAS, Maire.

Objet: SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN OUVRAGE DE DECHARGE DES EAUX PLUVIALES POUR LA PROTECTION DES INONDATIONS SITUE SUR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA DROME SUR LA COMMUNE DE LORIOL SUR DROME

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 26+2 **POUR: 28** CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur Jean-Marc Peyret, Adjoint au Maire en charge des services techniques, rappelle aux membres de l'assemblée que le Syndicat mixte fermé de conservation et de surveillance des digues de la Drôme Loriol-Le Pouzin (SMF des digues Loriol-Le Pouzin) qui gère le système d'endiguement de la rive gauche de la Drôme et protégeant notamment la commune est en train de mener une procédure d'autorisation du système

Dans ce cadre, une étude de dangers a été menée en 2021 par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), mandataire du SMF des digues Loriol- Le Pouzin, afin de constituer le système d'endiguement et de définir la zone protégée par celui-ci. Il résulte de cette étude que l'ouvrage de décharge des eaux pluviales du parc des Crozes, traversant la digue, contribue à la prévention des inondations par intégration dans le

Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition entre la commune de Loriol-sur-Drôme, gestionnaire de l'ouvrage de décharge et le syndicat qui assure la protection contre les inondations. Cette convention permet d'assurer le bon fonctionnement du clapet anti-retour et le nettoyage du canal d'amenée.

Il est proposé à l'assemblée de signer une convention de mise à disposition d'un ouvrage de décharge des eaux pluviales pour la protection des inondations situé sur le système d'endiguement de la rive gauche de la Drôme sur la commune de Loriol-sur-Drôme.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition de l'ouvrage de décharge des eaux pluviales ;
- AUTORISE le Maire à mener toutes les démarches, à signer la convention, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire,

Claude AURIAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : HML2 Publié et notifié le : 211122

Par délégation le Directeur Général des Services,



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur : Plantier Mélanie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_118
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	ST CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
	D'UN OUVRAGE DE DECHARGE DES EAUX
	PLUVIALES POUR LA PROTECTION DES
	INONDATIONS SITUE SUR LE SYSTEME
	D'ENDIGUEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA
	DROME SUR LA COMMUNE DE LORIOL SUR
	DROME
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_118-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212601660-20221114-DEL_2022_118-DE-1-1_0.xml	text/xml	1040
Nom original :		7040
118.pdf	application/pdf	1185739
Nom métier :		1100103
99_DE-026-212601660-20221114-DEL_2022_118-DE-1-1_1.	application/pdf	1185739
pdf		

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 15h20min18s	
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h20min19s	
Transmis	21 novembre 2022 à 15h20min29s	Transmis au MI

- ADULLACT

Acquittement reçu 21 novembre 2022 à 17h01min24s

Reçu par le MI le 2022-11-21



800

88 52

300

103 固

507 丽 200

103

10) 捌 63

麒 203 100 題

86 193

98 75 20

80 100

20

ter

10

Ri 107 100

30 鹰

169 10

亩

图)

85 10

30.5

Bit

引

500 90

8 203 322

部

81

100 包 101

DELIBERATION N°119/ 14-11-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL dûment convoqué, s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire, à la Mairie de LORIOL, sous la présidence de M. Claude AURIAS,

Objet: AFFAIRES SCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DES SUBVENTION USEP

Nombre de conseillers en exercice : 28

Votants: 25+2 POUR: 27 CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre

Etaient présents dans l'ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Arnaud BERTRAND, Françoise BRUN, Sabine BRUN, Katia CHANAL, Charles CHAPUIS, Ghislain COURTIAL, Marion DAVID Michel DESSENNE, Marie-Josée GAUCHER, Camille GREMAUD, Catherine JACQUOT, Pierre LESPETS, Virginie LOZANO, Pierre MAIA, Coraline MARIUSSE, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Céline POURCHAILLE, Jérémy RIOU, Julie SCRIVAN, Marie-Louise SIX, Jennifer THEUREAU, Sylvain VAILLANT, David VIGUIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude FALLIGAN, Emeline ZONTINI.

Absents:/

A été élu secrétaire de séance : Charles CHAPUIS.

Monsieur Nicolas Audemard, Adjoint au Maire en charge des sports présente à l'assemblée une proposition de subvention susceptible d'être allouée à l'USEP, association affiliée à la fédération du sport scolaire des écoles publiques.

La commune de Loriol souhaite développer le sport au sein de sa commune et soutenir les associations qui portent des projets similaires. L'objet de cette subvention permettra d'améliorer l'encadrement des enfants par du personnel qualifié.

Julie SCRIVANI ne participe pas au vote.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2022 un montant de 5500 euros

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2022 - article 6574 - section fonctionnement.

titum 540330 tales following 5 mg.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Le Maire, Claude AURIAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : J. M. 22
Publié et notifié le : J. M. 22
Par délégation le Directeur Général des Services,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: VILLE LORIOL (26)

Utilisateur: RIFFARD Karine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL 2022 119
Date de la décision :	2022-11-14 00:00:00+01
Objet:	AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA SCOLAIRS ET
	DES SPORTS SUBVENTION USEP
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212601660-20221114-DEL_2022_119-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Type de fichier	Taille du fichier
	a anno da nomo:
text/xml	889
	003
application/pdf	245891
	240031
application/pdf	245891
	text/xml application/pdf

Etat	Date	Message
Posté	22 novembre 2022 à 14h57min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 novembre 2022 à 14h57min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 novembre 2022 à 14h57min48s	The fact of the state of the st
Acquittement reçu	22 novembre 2022 à 14h58min01s	
	Posté En attente de transmission Transmis	Posté 22 novembre 2022 à 14h57min46s En attente de transmission 22 novembre 2022 à 14h57min46s Transmis 22 novembre 2022 à 14h57min48s